Procès-verbal du conseil

De la Municipalité de Maricourt

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 1er octobre 2025 à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :	Conseillère siège 1	Nancy Gagnon
	Conseiller siège 2	Serge Turcotte
	Conseiller siège 3	Robert Ledoux
	Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
	Conseiller siège 6	Eric Mc Kay

Est absent :

Conseiller siège 5	Vacant

Assiste également à la séance :
Francis Larivière, Directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

---

1. Ouverture de la séance et présences

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par le maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2025
4. Présentation aux élus
5. Correspondance
6. Comptes du mois et compte autorisé par le directeur général
7. Voirie
8. Résolution et Règlement
    - 8.1 REG 418-2025 Traitement des élus municipaux – adoption
    - 8.2 REG 419-2025 Concernant la circulation routière – adoption
    - 8.3 Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
9. MRC
10. Environnement
11. Loisirs
    - 11.1 Demande de contribution financière – Grand-Prix Ski-Doo de Vaclourt
12. Sécurité civile
    - 12.1 Offre de service 2026 PRUDENT – Accompagnement annuel
    - 12.2 Offre de service 2026 PRUDENT – Formation des élus
    - 12.3 Offre de service 2026 – SPA des Canton
13. Divers
    - 13.1 Dépôt des états comparatif au 30 septembre
    - 13.2 Modification du calendrier des séances du conseil municipal
    - 13.3 Octroi de contrat – Déneigement du centre communautaire
    - 13.4 Demande d'autorisations d'événements – Complexe HAVANA
    - 13.5 Demande d'autorisation d'événement - Mariage
14. Ressource humaine
    - 14.1 Entente intermunicipale – Inspection municipale
15. Période de questions
16. Levée de la séance

145-2025

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

146-2025

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu;

D'adopter le procès-verbal du 2 septembre 2025 proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Présentation aux élus

5. Correspondance

147-2025

Revue de la correspondance du mois de septembre 2025. Aucune question.

Il est proposé par le conseiller Eric Mc Kay et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Compte du mois et compte autorisé par le directeur général

148-2025

Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu que la liste des comptes à payer au 25 septembre 2025 au montant de quarante mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-deux cents (40 483.62 $) et que la liste déposée par le directeur général au montant de six mille quatre cents dollars et quatre-vingt-un cents (6 400.81 $) soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste des comptes à payer en date du 24 septembre 2025

Fournisseur	Montant
BOMBARDIER ÉLECTRIQUE IN	673,33 $
CAIN LAMARRE	112,87 $
DHC AVOCATS	164,41 $

Distribution Pro-Vert	360,37 $
ENVIRO5	18 405,36 $
ESPACE VITAL ARCHITECTUR	2 197,96 $
LA PAPERASSE	838,98 $
POSTE CANADA VALCOURT	142,46 $
SOMAVRAC C.C.	16 000,48 $
TERRASSEMENT MALT INC.	283,46 $
URBINSPEC INC.,	1 303,94 $
Total	**40 483,62 $**

Liste compte payée par le Directeur général

Fournisseur	**Montant**
Amazon	19,37 $
Excavation L.G.	4 748,47 $
Les Entreprises Philippe Berthelette	1 552,16 $
Ressources naturelles et forêts	12,00 $
Rona Matériaux Laverdure	68,81 $
Total	**6 400,81 $**

7. Voirie

8. Résolution et règlement

8.1 REG 418-2025 Traitement des élus municipaux – adoption

149-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) prévoit que le conseil municipal doit, par règlement, fixer la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un nouveau règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par le conseiller Eric Mc Kay lors de la séance du conseil ordinaire du 2 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE le règlement intitulé « Règlement concernant le traitement des élus municipaux » soit adopté.

QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 REG 419-2025 Concernant la circulation routière – adoption

150-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter des mesures visant à assurer la sécurité des usagers de la route sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'encadrer, par règlement, certaines dispositions relatives à la circulation, au stationnement, aux limites de vitesse et à l'utilisation sécuritaire du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par le conseiller Serge Turcotte lors de la séance du conseil ordinaire du 2 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu;

QUE le règlement intitulé « Règlement concernant la sécurité routière » soit adopté.

QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Dépôt d'une demande d'aide financière - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

151-2025

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 ou 2 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « Reconstruction du Centre communautaire »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. MRC

10. Environnement

11. Loisirs

11.1 Demande de contribution financière – Grand-Prix Ski-Doo de Valcourt

152-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt a reçu une demande de contribution financière de l'organisation du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt;

CONSIDÉRANT QUE cet événement d'envergure régionale contribue au rayonnement et aux retombées économiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de soutenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu;

QUE la Municipalité de [nom de la municipalité] accorde une contribution financière de 500 $ à l'organisation du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt;

QUE ce montant soit prévu et inscrit au budget 2026 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

12. Sécurité civile

12.1 Offre de service 2026 PRUDENT – Accompagnement annuel

153-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt est partie prenante du comité intermunicipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité a reçu une offre de service de la firme PRUDENT pour un accompagnement dans ses travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée prévoit des honoraires au montant de 1 075 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu que :

QUE la Municipalité de Maricourt accepte l'offre de service de PRUDENT au montant de 1 075 $ pour l'accompagnement du comité intermunicipal de sécurité civile;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ladite dépense conformément aux modalités prévues.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Offre de service 2026 PRUDENT – Formation des élus

154-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite offrir aux membres du nouveau conseil municipal une rencontre d'accompagnement et de formation en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la firme PRUDENT a déposé une offre de service à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu que :

QUE la Municipalité de Maricourt accepte l'offre de service de PRUDENT pour la tenue d'une rencontre de formation en sécurité civile avec les élus du nouveau conseil municipal à la suite de l'élection;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de la dépense conformément aux modalités prévues dans l'offre.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Offre de service 2026 – SPA des Canton

155-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt souhaite confier l'application de son règlement concernant le contrôle des animaux ainsi que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA des Cantons) a soumis une offre de service à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Cantons agira à titre d'autorité compétente et de contrôleur animalier pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le terme du contrat prévoit un coût de 6,50 $ par habitant, avec une indexation annuelle de 4 % au 1er janvier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu que :

QUE la Municipalité de Maricourt accepte l'offre de service de la SPA des Cantons pour l'application de son règlement sur le contrôle des animaux et du règlement d'application de la Loi sur les chiens;

QUE la SPA des Cantons agira en qualité de contrôleur animalier et d'autorité compétente conformément aux modalités prévues;

QUE le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le contrat et à effectuer les paiements conformément aux termes de l'offre.

Adoptée à l'unanimité.

<u>13. Divers</u>

13.1 Dépôt des états comparatif au 30 septembre

156-2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a préparé les deux états financiers comparatifs de la Municipalité de Maricourt pour la période se terminant le 30 septembre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec (CMQ) prévoit que le greffier-trésorier doit déposer ces états lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, et qu'en année d'élection, ils doivent être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu que :

QUE le conseil municipal prenne acte des états financiers comparatifs au 30 septembre, tels que présentés par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 176.4 du CMQ.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 Modification du calendrier des séances du conseil municipal

157-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt avait initialement fixé une séance du conseil le 4 novembre;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette séance doit respecter les délais prévus par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) à la suite de l'élection générale du 2 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Mc Kay et résolu que :

QUE la séance ordinaire du conseil initialement prévue le 4 novembre soit reportée au 11 novembre, afin de respecter les délais légaux applicables;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit chargé de mettre à jour le calendrier officiel des séances et d'aviser les membres du conseil ainsi que le public.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 Octroi de contrat – Déneigement Centre communautaire

158-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille doit faire déneiger son Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Shawn Long a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse de l'offre de service, elle s'avère conforme, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (avant les taxes)
Shawn Long	2 850 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Ledoux et résolu que :

QUE le conseil accepte l'offre de service reçue;

QUE le conseil octroie le contrat de déneigement du Centre communautaire à Shawn Long;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-701-20-443-00;

QUE les dépenses soient financées avec le fond général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.3 Demande d'autorisations d'événements – Complexe HAVANA

159-2025

CONSIDÉRANT QUE le Camping Havana Resort nous a fait part des évènements qui se tiendront au camping pour la période du 31 octobre 2025 au 31 octobre 2026 afin d'obtenir une autorisation pour ces évènements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt a adopté le Règlement général uniformisé # 396-1-2022 qui a modifié l'article 28 EXCEPTION le 12 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay et résolu que :

QUE le Conseil autorise la demande du Camping Havana Resort pour ces évènements en respect avec l'article 28 EXCEPTION.

QUE cette autorisation est faite en fonction de la liste des événements déposée au directeur général, greffier-térsorier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.4 Demande d'autorisations d'événements – Mariage

160-2025

CONSIDÉRANT QU'un mariage aura lieu le 4 octobre 2025 au 1493 chemin Carroll et que les propriétaires désirent une autorisation pour cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE le mariage se tiendra dans un dôme agricole fermé avec au plus 70 invités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maricourt a adopté le Règlement général uniformisé # 396-1-2022 qui a modifié l'article 28 EXCEPTION le 12 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Turcotte et résolu que :

QUE le Conseil autorise la demande des propriétaires du 1493 chemin Carroll en respect avec l'article 28 EXCEPTION.

QUE le conseil comprend que l'heure de fin prévu pour l'événement est fixée à minuit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. Ressource humaine

14.1 Entente intermunicipale – Inspection municipale

161-2025

ATTENDU QUE les municipalités signataires désirent conclure une entente sur le partage des coûts indirects usuels pour un poste d'inspectrice municipale en urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire et les avantages pécuniaires de l'inspectrice diffèrent d'une municipalité à l'autre;

ATTENDU QUE la somme des coûts et les pourcentages de répartition devront faire l'objet d'une entente entre les municipalités parties à l'entente;

ATTENDU QUE la liste des dépenses admissibles, présentée à l'article 3, alinéa 3,2 des présentes, peut être bonifiée sur simple accord des parties annexé aux présentes;

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville sera responsable du règlement primaire des inscriptions et autres dépenses communes et facturera les signataires des présentes sur une base trimestrielle à compter du 01 septembre 2025;

ATTENDU QUE les annexes font parties intégrantes de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Ledoux et résolu que :

QUE le conseil municipal de Maricourt accepte l'entente intermunicipale relative aux services de l'inspectrice municipale en urbanisme et environnement;

QUE le maire ainsi que le directeur général, greffier-trésorier soient autorisés à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Période de questions

Début à 19h54
Fin à 20h02
Nombre de questions : 4

17. Levée de la séance

162-2025

La levée de l'assemblée à 20h03 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon.

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Luc Beauchemin	Francis Larivière
Maire	Directeur général